

Hervey KEMFANG

Institut Universitaire des Grandes
Ecoles des Tropiques (IUGET)
Kemfanghervey2020@gmail.com

Les nouvelles circonscriptions administratives nées des décrets de 1992, 1993 et 1995 et les promesses non tenues

Résumé

À l'Ouest-Cameroun, on observe depuis les années 1970, un fort engouement des élites citadines bamiléké à contribuer au développement de leur terroir d'origine. Sauf qu'au-delà d'une motivation à priori oblatrice, elles s'immiscent désormais dans le fonctionnement interne de leur circonscription administrative d'origine. Les décrets de 1992, 1993 et 1995 prétextes de la présente étude, qui consacrent la partition de l'ancien département de la MIFI¹⁵⁹ en sont des cas patents. L'objectif ici est de montrer que les promesses issues de cette partition n'ont pas été tenues. Pour ce faire, cet article s'inscrit dans le champ de la micro histoire et aborde les élites dans la perspective de l'approche pluraliste de Raymond Aron. Il convoque les théories de l'interactionnisme symbolique et de l'analyse stratégique pour mieux comprendre la compétition qui sous-tend les relations entre les élites citadines. La méthodologie adoptée pour ce travail est pluridisciplinaire et allie plusieurs sources : écrites, iconographiques, électroniques et surtout orales. Les investigations effectuées dans la MIFI entre 2015 et 2022 montrent qu'effectivement dans le cas précis de l'application des décrets repris ci-dessus, les déceptions des populations sont nombreuses eut égard à l'insuffisance criarde des infrastructures d'accueil liées aux nouveaux statuts administratifs acquis et surtout à l'exacerbation du micro tribalisme. Ainsi, le présent article rappelle brièvement le contexte de la partition de l'ancien département de MIFI puis, présente quelques promesses non tenues liées à cette partition avant de conclure par les manifestations du repli identitaire micro ethnique né de cette balkanisation.

Mots clés : Ouest- Cameroun, élites citadines, ingérence, jeu de pouvoir, partition,

Abstract

In West Cameroon, since the 1970s, there has been a strong enthusiasm among the Bamiléké urban elites to contribute to the

¹⁵⁹ Dans ce travail, nous utiliserons cette orthographe (MIFI) pour désigner l'ancien département de la MIFI qui comptait 21 villages tandis que nous utiliserons l'orthographe Mifi pour désigner le nouvel espace territorial qui porte ce nom et qui comprend désormais les arrondissements de Bafoussam, Baleng et Bamougoum.

development of their homeland. Except that, in addition to a prima facie mandatory statement of reasons, they are now interfering with the internal functioning of their administrative district of origin. The 1992, 1993 and 1995 decrees used in this study, which enshrine the division of the former MIFI department, are obvious examples of this. The aim here is to show that leadership conflicts between urban elites and their interference in the functioning of their homeland have had several negative consequences. To do this, this article is part of the micro-history and addresses elites from the perspective of the pluralistic approach. He summons theories from symbolic interactionism and strategic analysis to better understand the competition that underlies relations between urban elites. The methodology adopted for this work is multidisciplinary and combines several sources: written, iconographic, electronic and especially oral. Investigations carried out in the MIFI between 2015 and 2022 show that, indeed, in the specific case of the application of the decrees listed above, there are many disappointments among the population in view of the glaring inadequacy of the reception infrastructure linked to the new acquired administrative statuses and, above all, the exacerbation of micro-tribalism. Thus, this article briefly recalls the context of the partition of the former department of MIFI and then presents some unkept promises related to this partition before concluding with the manifestations of the micro-ethnic identity retreat born of this balkanization.

Keywords: West-ameroon, urban elites, interference, power play, score.

Introduction

Avec les multiples crises économiques qui ont frappé le Cameroun, l'interventionnisme de l'Etat providentiel dont le modèle a prévalu juste après les indépendances s'est estompé. Comme l'explique Jean Marc Ela (1982), cette démission de l'Etat a favorisé l'envahissement de l'espace public (Habermas, 1962) local par les élites citadines sur qui reposent désormais l'essentiel des initiatives en faveur du développement de leur terroir d'origine. Ils y consacrent chaque année des investissements colossaux sur lesquels se sont penchés des auteurs comme Kengne Fodouop (2003), Schmitz (2016) et Kemfang (2020). Cependant, l'exacerbation des batailles politiques suite au multipartisme à partir de 1990 a nourri chez beaucoup d'élites citadines un besoin inextricable de se tailler un fief politique (Mouiche, 2005). C'est dans ce contexte de joute politique qu'intervient le décret du 05 octobre 1992 pris par le Chef de l'Etat à l'effet d'éclater l'ancien département de la MIFI en trois nouveaux départements contrôlés unilatéralement par de grands caïds.

Or, trente ans après, les populations continuent d'attendre les multiples promesses qui avaient justifiées ce lobbying. D'où notre question de savoir, qu'est ce qui justifie les plaintes et la remise en cause du bien-fondé du décret de 1992 au sein des populations de l'espace territorial

étudié. Ce travail de micro histoire s'inspire de la théorie de l'interactionnisme symbolique de Herbert Blumer et de l'analyse stratégique de Crozier et Freidberg. Dans une approche micro historique, il s'agit de monter concrètement que les promesses annoncées pour justifier la balkanisation de la MIFI n'ont pas été tenues. Pour y arriver, des recherches documentaires ont été effectuées en plus de plusieurs descentes sur le terrain entre 2015 et 2023 au cours desquelles des interviews ont été réalisées.

Comme l'affirme Sekula, (2002: 60) « *the local development can be distinguished by making out two issues in which the main criteria assumed are: the local community and its needs and the changes taking place within the local arrangement* ». Partant de cette acception notre analyse s'est focalisée sur les conséquences de l'action des élites citadines au sein de cet espace territorial.

Nous en sommes arrivé à la conclusion selon laquelle, les réalisations des élites de la MIFI, quoique nombreuses et avec des implications réelles sur l'évolution de leurs circonscriptions administratives d'origine, ne constituent que l'arbre qui cache la forêt en ce qui concerne les conséquences de leurs rapports interpersonnels sur d'autres pans de la vie de ce même terroir, ce qui justifie la perception manichéenne que les populations se font de leurs élites citadines. Dans la quête d'un bastion électoral, les élites citadines les plus en vue de l'ancien département de la MIFI, notamment Victor Fotso de Bandjoun, André Sohaing de Bayangam et Augustin Kontchou Komegni, ont utilisé leurs moyens financiers et leurs influences pour se créer des fiefs politiques en validant la partition de ce département grâce au décret n° 92/207 du 05 octobre 1992. Lequel décret, loin d'aplanir les querelles, a plutôt aggravé les guerres de leadership en suscitant et en motivant de nouveaux acteurs.

Pour rendre compte du mauvais pan de ce décret, cette réflexion est articulée autour de trois axes : un rappel historique du contexte de la balkanisation du département de la MIFI et ses enjeux, puis un état non exhaustif des promesses non tenues de la création de trois nouveaux départements issus du décret de 1992 et enfin les répercussions de cet acte administratifs sur l'accentuation des replis identitaires micro – ethniques.

1. Bref rappel historique du contexte de la balkanisation du département de la MIFI et de ses communes

Au début des années 90, comme plusieurs régions du Cameroun, l'Ouest a connu une redistribution de ses circonscriptions administratives voulues par certaines élites.

1.1. Les origines de la balkanisation de la MIFI par le décret n° 92/207 du 05 octobre 1992¹⁶⁰

Pour des intérêts et des calculs politiques, les élites peuvent effectuer des démarches auprès des autorités administratives et politiques afin de créer de nouvelles circonscriptions administratives (arrondissements, départements) ou politiques (sections et sous-sections du RDPC).¹⁶¹ De l'avis de nombreux acteurs et observateurs de la scène politique de l'Ouest – Cameroun, c'est dans cette logique que s'inscrit la partition de l'ancien département de la MIFI qui était déjà le plus petit du Cameroun en termes de superficie avec à peine 1200km².

En effet, la région de l'Ouest-Cameroun avec ses 13000km² est a priori la plus petite du Cameroun. La partie occupée par les Bamiléké (6196 km²) est encore plus infime relativement au nombre d'habitants, ce qui explique les densités extrêmement élevées comme celle qu'on trouve à Bahouan avec 525hb/km². Logiquement, on se serait attendu à un effort de mutualisation des efforts et des synergies comme ce fut le cas entre 1960 et 1992. Motivées par le transfert de la capitale régionale de Dschang à Bafoussam en 1963, toutes les forces vives voyaient d'abord l'intérêt global avant de penser aux intérêts particuliers. Le département de la MIFI de par la qualité de ses hommes faisait peur et était respecté non seulement par les autres départements de la région de l'Ouest, mais aussi par les autres régions du Cameroun.¹⁶² L'une des preuves les plus tangibles de cette synergie dans le département de la MIFI fut le soutien inconditionnel de tous les ressortissants de ce département au Racing Football club qui, pendant des décennies, a incarné ce sentiment d'appartenance et de solidarité des « Bafoussam ».¹⁶³ Cette union maintint le club en première division du championnat national de football et sa descente aux enfers fut signée par la partition du département de la MIFI en 1992.¹⁶⁴

En fait, l'ouverture démocratique des années 1990 et la montée en puissance des partis d'opposition dans la région de l'Ouest Cameroun a mis les élites de cette région dans une situation inconfortable vis-à-vis du pouvoir central.¹⁶⁵ Pendant près de dix ans, la sanction fut sévère de la part du chef de l'Etat qui ne nomma pratiquement aucun ministre de ce terroir après le départ d'Augustin Kontchou Kouemegni (de 1996 à 2002).

¹⁶⁰ Portant sur l'éclatement de l'ancien département de la MIFI

¹⁶¹ Avec l'avènement du multipartisme et surtout la pression des partis d'opposition au début des années 1990, le RDPC a développé comme stratégie l'éclatement de ses sections et de ses sous-sections. A Bafoussam par exemple on est passé de la section de la Mifi à trois nouvelles sections à savoir : Mifi centre, Mifi Sud et Mifi Nord.

¹⁶² Pierre Tchatchouang, 64 ans, cadre ENEO à la retraite, entretien du 03 avril 2015 à Douala.

¹⁶³ Terme générique utilisé par les autres Bamiléké de la région pour désigner les ressortissants de l'ancien MIFI.

¹⁶⁴ Pierre Marie Pone, 52 ans, journaliste – chroniqueur, entretien du 14 mai 2018, à Douala.

¹⁶⁵ Paul Tchatchouang, ancien Sénateur SDF et vice-président du Senat, chef du village Bametcha, entretien du 18 avril 2018.

Pour faire face à l'expansion des partis d'opposition, les principaux leaders RDPC de la MIFI décidèrent de jouer leur carte personnelle et leur capacité à soudoyer un électorat qui leur serait docile et soumis. Il s'agissait de se désolidariser des foyers d'opposition au parti au pouvoir tels que Bafoussam où le SDF s'était résolument installé.

Suite au décret n°92/207 du 05 octobre 1992, il résulta l'éclatement de la MIFI et la création de trois départements distincts. Selon Albert Dzungang¹⁶⁶, témoin de ce schisme, tout est parti de la volonté manifestée par Fotso Victor de créer un département à Bandjoun. Pour y arriver, il activa tous ses réseaux. Lequel instruisit Andzé Tsoungui alors Ministre de l'Administration Territoriale d'exécuter la volonté de l'homme d'affaires. Surpris et embarrassé à cause des difficultés administratives que cela entraînait pour les populations et surtout dans le but de mieux effectuer le découpage, le ministre Andze Tsoungui contacta Albert Dzungang qui était député à cette époque.

Face à la gravité du sujet, Dzungang affirme qu'il demanda un temps de réflexion qui lui fut accordé par ce Ministre. Il en profita pour contacter Kontchou Kouomegni alors Ministre de la communication et originaire de Baham, à qui il posa le problème. La proposition faite par ces deux personnalités à Fotso fut de rattacher Bandjoun à quelques chefferies proches comme Bahouan en plus de Bayangam pour former juste deux départements. Mais, au regard de la pugnacité politique de Dzungang dont il redoutait le challenge, Fotso refusa catégoriquement cette suggestion et maintint l'idée de trois micro départements.

Ce refus poussa Kontchou et Dzungang à créer un troisième département pour, de son avis, éviter à toutes les populations situées après Bandjoun en allant vers le Haut Nkam d'avoir à traverser Bandjoun pour se rendre à Bafoussam pour des actes administratifs, d'où la naissance d'un troisième département dénommé Hauts – Plateaux dont le chef-lieu retenu fut Baham, la chefferie d'origine de Kontchou Kouomegni à cause de sa position et de sa facilité à l'accès.¹⁶⁷

En réalité, comme le souligne Taguem Fah (2004 :10-11),

this new configuration stems from the historical and bitter struggle between the Bandjoun and Baham elites. But this strategy of competition of internal and external elites from both localities who struggling to control and manage specific power spheres...the new division henceforth puts it an end to the symbolic dependence between Bandjoun and Bafoussam".

Chacun de ces leaders réussit alors à se tailler un espace de souveraineté à travers la maîtrise des chefferies et surtout des communes qui y furent créées et sur lesquelles ils allaient désormais régner en

¹⁶⁶ Prince et notable du royaume Bahouang et homme politique militant de l'opposition depuis les années 1990 après un bref passage au sein du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) parti au pouvoir

¹⁶⁷ Albert Dzungang, 75 ans, expert technique, entretien du 15 mai 2018.

maitres absolus. Leurs conflits de leadership continuèrent à se manifester au sein du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) au sujet de l'investiture des candidats aux élections législatives et sénatoriales.

Cette partition du département qui s'accompagna de la multiplication des communes, entraîna un repli micro identitaire plus accentué. Plusieurs chefferies ont vu désormais coïncider les limites de leur commune avec celles de la chefferie, mettant ainsi le nom celle-ci en exergue. Ainsi, l'affectation prioritaire des infrastructures est désormais orientée vers leurs chefferies d'origine par les élus. C'est le cas par exemple de la mairie de Bafoussam 3^{ème} dont le nouveau siège en construction a été délocalisée de Bafoussam à Bamougoum par son donateur, le sénateur Sylvestre Ngouchinghe qui a construit cet hôtel de ville à quelques encablures de sa résidence. Le même cas de figure est observé avec la commune de Bafoussam 2^{ème}, délocalisée à Baleng. Par contre, Bafoussam 1^{er} se dispute l'espace urbain avec la Communauté Urbaine qui a de la peine à exercer véritablement son ascendance sur les communes suscitées. Le fait que le Délégué du Gouvernement de la CUB soit originaire de la chefferie Batié dans le département des Hauts-Plateaux n'avait pas été bien accueilli par les pontes locaux du parti au pouvoir, rendant ainsi et dès le début, la collaboration difficile. Ce marquage identitaire soutenu par les élites se manifeste également par l'appellation des édifices et infrastructures publiques en fonction de leur site d'implantation.

En plus des nouveaux départements, la balkanisation de la MIFI s'est accentuée par la création de nouvelles communes. Ce fut consacré par les décrets de 1993 et 1995.

1.2. L'extension de l'émiettement aux communes avec les décrets n° 93/321 du 25 novembre 1993 et n° 95/082 du 24 avril 1995¹⁶⁸

Les ambitions politiques ont poussé les élites citadines à s'intéresser davantage aux postes de représentation locale (député, maire et sénateur). Ce qui, en accentuant les rivalités politiques, les a également amenés à faire fractionner davantage leurs circonscriptions administratives respectives pour avoir plus de communes. A Bayangam, Bandjoun et Bafoussam, les efforts et l'influence des pontes du régime tels que Sohaing André et Fotso Victor ont abouti à la naissance de nouvelles communes à la faveur des décrets n° 93/321 du 25 novembre 1993 et n° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de nouvelles communes rurales et urbaines.

En effet, selon Biwolé (1984 : 9), la commune est une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public qui a pour vocation, de gérer les affaires locales sous la tutelle de l'Etat en vue du développement de ses populations. La loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale, établit une différence entre les types de

¹⁶⁸ Créant de nouvelles communes au Cameroun y compris dans l'ancien département de la MIFI.

communes qu'elle classe en deux catégories : les communes urbaines et les communes rurales. Les secondes qui concernent cette analyse s'étendent sur des espaces urbanisés ou non ainsi que sur des zones rurales. Le texte de loi cité plus haut précise que « le chef de l'Etat peut décider de la fusion ou de l'éclatement de certaines communes ». Tel fut le cas par exemple à Bandjoun où Fotso Victor obtint en 1995, la séparation nette entre la mairie de Pete qui était son bastion et celle de Dembem acquise à la cause de Kaptué Lazarre.

Sur la base de la partition de l'ancien département de la MIFI par le décret n°92/207 du 05 octobre 1992, les élites se sont mises en rang de bataille pour obtenir au moins l'érection de leur groupement d'origine en commune, en district ou en arrondissement.¹⁶⁹ La montée en puissance des partis d'opposition a raidi la position des défenseurs de cette partition qui ont voulu se tailler des fiefs électoraux afin de se mettre politiquement en sécurité.¹⁷⁰ C'est ainsi qu'à la faveur du décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création des communes rurales, Bafoussam fut éclaté en trois communes rurales (Bafoussam 1^{er}, Bafoussam 2^{ème} et Bafoussam 3^{ème}), la commune de Bamendjou donna naissance à celle de Batié tandis que la commune de Bangou fut réduite pour créer celle de Bayangam. Enfin, la commune de Bandjoun fut éclatée en deux pour donner naissance aux communes de Pete et de Djebem.

Trente ans après, le bilan de cette partition semble mitigé. Pourtant, comme le reconnaît Ngoukong Jean - Pierre¹⁷¹, elle avait été présentée aux populations comme une aubaine qui allait donner un véritable coup de fouet à leur développement collectif et individuel. Les déceptions et les désillusions sont perceptibles sur plusieurs plans.

2. Les promesses non tenues de la partition du département de la MIFI par le décret n°92/207 du 05 octobre 1992

Une des raisons qui justifia l'adhésion à l'idée de la partition administrative fut l'espoir de recevoir davantage d'infrastructure de base (Mouiche, 2021) et aussi l'accélération de l'économie locale par un afflux du personnel dédié au fonctionnement des nouveaux services administratifs créés. Mais, trente ans plus tard, le bilan semble ne pas avoir tenu la promesse des fleurs.

2.1. Le développement mitigé des infrastructures d'encadrement

La création d'un nouveau département s'accompagne en principe de la désignation de son chef-lieu et d'un minimum d'équipements en infrastructures d'encadrement susceptibles d'assurer aux administrés un

¹⁶⁹ Le cas de Bayangam est un cas d'école en la matière.

¹⁷⁰ A en croire Albert Dzungang, tel fut la raison clairement exprimée par Fotso Victor qui refusa d'inclure Bahouan dans le département du Koung - Khi, parce qu'il ne voulait pas subir l'ombrage de Dzungang. Pourtant, géographiquement, Bahouan est plus proche de Bandjoun que de Baham auquel il a finalement été rattaché.

¹⁷¹ Madeleine Tchatchouang, 71ans, reine mère Bapa, entretien du 18 juillet 2023.

minimum de services. Un département est dirigé par un préfet pour qui il faut au moins construire, non seulement les bureaux mais aussi une résidence. Le département signifie aussi l'ouverture des représentations locales de tous les ministères à travers des délégations départementales, un avantage pour les administrés qui bénéficieraient ainsi d'une plus grande proximité des services administratifs.¹⁷² C'est dans ce sens qu'on peut comprendre la satisfaction légitime exprimée par les populations, chaque fois qu'une nouvelle circonscription administrative est créée.

Or, pour le cas des trois départements issus de la partition du 05 octobre 1992, la plupart de ces dispositions restent attendues car, à Baham par exemple, seul l'hôtel préfectoral a été définitivement réalisé. Depuis 1992, les sous-préfectures (de Baham, de Bangou, de Batié et de Bayangam), l'hôtel de ville de Baham, la prison et le palais de justice de Baham, sans compter les hôpitaux de district et d'arrondissement (Batié, Bangou Baham, Bayangam) demeurent en grande majorité des promesses non tenues ou alors ce sont des chantiers inachevés.

La planche 1 qui présente des bâtiments vétustes permet de remarquer qu'en réalité, ce sont des vieux domiciles privés qui servent encore d'abris aux services publics depuis la création du département en 1992. Ce qui conforte l'avis du roi Tchatchouang de Bametcha pour qui, les élites doivent user de leur aura pour mener à son terme le processus de création de toutes les infrastructures qui auraient dû accompagner cette partition depuis 26 ans. Car, en créant ces circonscriptions, les élites qui soutenaient cette initiative avaient fait miroiter la création de nombreux emplois et à un coup de fouet pour l'économie locale. Mais à cause du fait que les infrastructures d'accueil ne suivent pas et surtout de la trop grande proximité de ces micros départements, la plupart des fonctionnaires des départements des Hauts-Plateaux et du Koung-Khi résident à Bafoussam.¹⁷³ En outre, à peine dix des ministères existants ont véritablement transféré leurs services dans ces délégations. À la vérité, seuls les hôtels des préfectures ont été réalisés. Même s'il faut dire à ce niveau que la Mifi a hérité de l'ancien bâtiment tandis que le Koung-Khi a bénéficié de la générosité de Fotso Victor, le principal instigateur de cette partition. Le seul qui a été construit après la création des nouveaux départements c'est celui des Hauts-Plateaux que l'on peut voir ci-dessous.

¹⁷² Pour Albert Dzongang, c'est un des aspects positifs de la partition de la MIFI car, pour authentifier certains documents les populations devaient parcourir de longues distances et passer parfois des jours hors de chez eux (légalisation des actes, permis de bâtir, titres fonciers, etc.)

¹⁷³ Paul Tchatchouang, entretien du 18 avril 2018 à Bametcha

Planche 1 : la sous – préfecture de Batié (à gauche) et la mairie de Bafoussam 1^{er} jusqu'en 2020



Source : Cliché de Kemfang Hervey, 20 mai 2019.

Par ailleurs, les délégations départementales pour la plupart n'existent pas encore à Baham. L'aménagement des voies et des voiries publiques fait également partie des priorités qui accompagnent la création d'une nouvelle unité administrative et dont la matérialisation dans l'ensemble du département des Hauts - plateaux reste attendue. A Bandjoun, l'acteur principal de cette balkanisation, le magnat Fotso Victor, s'est substitué en l'Etat pour doter le département du Koung-Khi des infrastructures les plus urgentes. C'est le cas précisément de l'hôtel de la préfecture qui abrite plusieurs délégations départementales et l'hôtel de ville de la mairie de Pete, la place des fêtes et l'hôtel de police. C'est dire que là encore, les investissements de l'Etat restent attendus.

A Bayagam, André Sohaing pour affirmer son statut de grand notable, avait offert des bâtiments pour la sous – préfecture et la mairie de Bayangam. Sauf que le fait d'avoir loger ces infrastructures dans son domicile créa plus tard quelques dissensions entre les élites Bayangam au point où il fallut construire de nouveaux édifices à cet effet.

Photo n°1 : Entrée de la résidence de Sohaing transformée en Mairie de Bayangam



Source : cliché de Kemfang Hervey du 21 mai 2019.

Quant au nouveau département de la Mifi dont le chef-lieu est Bafoussam, il a hérité de sa position de chef – lieu de la région de l’ouest. Ce statut lui permet de bénéficier d’emblée de la plupart des services et des infrastructures déjà créés avant 1992 et de quelques infrastructures majeures comme les stades réalisés pour la Coupe d’Afrique des Nations 2022 ainsi que quelques des routes.

Par ailleurs, parmi les réaménagements qui ont accompagné le décret de 1992 et modifié le paysage administratif de cet espace, il y a en bonne place l’évolution des communes, suite au décret du 25 novembre 1993 et les autres décrets qui ont suivi. Cette évolution de l’institution communale a eu un impact réel sur les chefferies et le comportement des élites locales ainsi que sur le mode de gestion de ces collectivités décentralisées. Cet impact est d’autant plus sérieux que certaines chefferies sont en même temps des communes. C’est le cas de Batié, Bangou, Bamendjou, Bayangam, Baleng. Avec le contexte de multipartisme des années 90, et le chevauchement de certaines communes sur plusieurs chefferies (cas de la mairie de Bangou qui couvre les chefferies de Bandenkop, Bapa, Bamechuetcha), l’enjeu pour les investitures va se complexifier. La Constitution du 18 janvier 1996, en faisant des conseillers municipaux les seuls électeurs des sénateurs, a davantage donné du poids aux communes qui sont devenues l’enjeu majeur de l’espace politique local. C’est ce qui explique le repli stratégique des élites locales citadines qui écument désormais tous les conseils municipaux de la MIFI. Les Bapa par exemple sont représentés au Conseil Municipal de Bangou par Pascaline Kewe,¹⁷⁴ Ngouonpé Luc¹⁷⁵ et Mefo Tchatchouang Madeleine.¹⁷⁶ A Bamendjou, Takam Xavier le promoteur

¹⁷⁴ C’est une cadre d’assurance

¹⁷⁵ C’est un ancien inspecteur de Douane à la retraite

¹⁷⁶ Reine – Mère de Bapa, 71ans, entretien du 18 juillet 2023.

d'Express Exchange, est maire depuis le 25 juin 2021 en remplacement de René Kamdoum, décédé après plusieurs mandats.

2.2. Les faibles retombées économiques obtenues par les populations des différents départements concernés

En principe, si la création des nouveaux départements avait été accompagnée des effets attendus sur le plan structurel et infrastructurel, les différents arrondissements et même les chefferies en auraient certainement tiré profit. Par exemple, l'affectation par l'Etat d'un minimum de personnels dans ses structures déconcentrées que sont les délégations départementales et les services annexes tels que les hôpitaux de District, ELECAM et les postes de sécurité (compagnie de gendarmerie avec des éléments, commissariat central avec des commissariats d'arrondissement et autres postes de police, ...), aurait été une aubaine pour les hauts-plateaux. Ce flot supplémentaire de personnes externes aurait participé à rendre la ville plus cosmopolite et surtout à ouvrir de nouvelles perspectives d'affaires dans tous les domaines économiques. Ceci donne raison à certains auteurs qui constatent qu'au Sud du Sahara, on accorde un prix apparemment exagéré à la création de nouvelles structures administratives : offices et entreprises publics, préfectures, sous-préfectures et même ministères. C'est le cas de Bayart (1989 : 122) pour qui « ces institutions sont en tant que telles, pourvoyeuses de richesses et d'accumulation ». Si on s'en tient seulement aux besoins en logements et en alimentation pour plus de 2000 personnes nouvellement drainées vers Bandjoun et Baham à l'occasion de la création de ces nouveaux départements, on verrait qu'il devrait y avoir des opportunités économiques à saisir.¹⁷⁷ Seulement, comme l'avouait déjà le préfet Thomas Hona en 2007 c'est-à-dire 15 ans après la création du département des Hauts – Plateaux, « la ville tarde à décoller et la création de ce département ne tient pas encore la promesse des fleurs et suscite la déception de bon nombre de citoyens qui, visiblement, en attendait beaucoup ».¹⁷⁸ C'est donc dire que les populations continuent d'attendre les effets induits qui leurs avaient été brandis comme avantage de la balkanisation de la MIFI. En plus de cette déception, les élites ont suscité la montée d'un micro tribalisme qui est en train d'effriter en profondeur le sentiment de solidarité qui unissait les « *Bafoussam* » sous la bannière de l'unique département de la MIFI jusqu'en 1992.

Non seulement la création des nouveaux départements n'a pas tenu ses promesses mais elle a aggravé certaines difficultés des populations. C'est le cas précisément du coût de transport qui a connu des hausses.

¹⁷⁷Joseph Kamga, 60 ans, fonctionnaire retraité, entretien du 12 février 2015 à Bayangam.

¹⁷⁸ Thomas Hona, 49 ans, Préfet des hauts – plateaux, entretien du 25 juillet 2007 à Baham.

2.3. L'impact sur le coût du transport interurbain

Sur le plan pratique, cette partition a créé de nombreux nouveaux problèmes pour les populations à la base. Par exemple, pour les transporteurs interurbains, une rude bataille les oppose depuis 1992 au sujet des sites de ramassage. Ce qui justifie la création d'une nouvelle gare routière implantée à l'entrée de la ville de Bafoussam et qui accueille les transporteurs en provenance des Hauts-Plateaux et du Koung-Khi qui n'ont plus le droit de déposer leurs passagers en ville et encore moins de faire du ramassage à l'intérieur du périmètre urbain. En réalité, aucun texte relatif à ces détails pratiques de la vie quotidienne des populations n'a accompagné le décret qui créa ces nouveaux départements. Ce vide juridique a donné l'opportunité aux transporteurs du nouveau département de la Mifi d'exiger des autres le respect de leur nouvelle zone administrative. Cette situation au final a eu pour conséquence l'augmentation des coûts de transports pour les populations.¹⁷⁹ De plus, de nombreux nouveaux postes de contrôle routiers ont été érigés favorisant ainsi la corruption et les surcharges dans les véhicules.

Une des conséquences majeures de la partition de la MIFI c'est l'aggravation du micro tribalisme. Les différents acteurs politiques utilisent désormais leur terroir d'origine à des fins de positionnement politique et parfois au détriment des autres arrondissements et/ou départements voisins et frères.

3. L'instrumentalisation des groupes micro ethniques à des fins politiques : une conséquence des stratégies politiques post décret de 1992

Comme l'affirme Tsana Nguegang (2015 : 811) « la stratégie d'échange fondée sur le troc entre les dons et le soutien électoral, a permis à des entrepreneurs-politiciens d'accéder à des postes politiques de maires ou de députés dans leur localité ». Dans le contexte de la partition de l'ancien département de la MIFI, le repli identitaire s'est renforcé par le souci de rebaptiser les circonscriptions administratives et les batailles politiques de positionnement se sont aggravées au sein des partis politiques tels que le SDF.

3.1. La bataille pour l'identification des arrondissements par le nom originel des chefferies

Il faut d'emblée remarquer que sur le plan politique, la partition de la MIFI a suscité des désillusions de la part de plusieurs élites qui s'attendaient au moins à une révision du nombre de sénateurs, de

¹⁷⁹ Comme l'affirment quelques passagers rencontrés à la nouvelle gare routière de Bafoussam le 19 juillet 2010, « avant la création de cette nouvelle gare routière, les voitures nous laissaient en ville et surtout au marché. De même, après nos courses, il nous suffisait de nous placer à la station Total à côté du marché B, pour trouver un véhicule qui pouvait nous ramener au village. Cela nous permettait d'épargner au moins cinq cent francs (500 FCFA) à chaque voyage. Pour ceux d'entre – nous qui viennent régulièrement à Bafoussam cela représente beaucoup de dépenses ».

députés, et de maires pour se positionner.¹⁸⁰ Or le décret N° 2013/222 du 3 juillet 2013 portant répartition des sièges par circonscription électorale à l'Assemblée Nationale n'a pas répondu à leurs attentes. Leur espoir reposait sur le fait qu'en principe, le nombre de députés soit fondé sur le nombre de la population. La MIFI dans sa nouvelle configuration leur donnait le droit de bénéficier d'un ou deux députés de plus.¹⁸¹ Cette situation d'inconfort politique, a poussé les entrepreneurs-politiques à tenter de faire correspondre leur chefferie d'origine à une circonscription politico – administrative afin de faire prévaloir l'appartenance tribale pour l'accès à des postes. Comme le constatent Djuidjeu, M., et Guetat, B., (2004), le repli à la chefferie d'origine comme stratégie de repositionnement devint une véritable stratégie. C'est cette situation désormais courante à l'Ouest – Cameroun que Mouiche (2013) a également mis en exergue dans un article où il analyse le cas spécifique du département du Haut – Nkam.

Dans le nouveau département de la Mifi par exemple, les trois communes de Bafoussam 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} sont installés sur l'espace territorial des royaumes Bafoussam (1^{er}), Baleng (2^{ème}) et Bamougoum (3^{ème}). Or, les élites Baleng et Bamougoum sont dans la bataille politique pour obtenir que les communes de Bafoussam 2^{ème} et 3^{ème} soient rebaptisées respectivement communes de Baleng et de Bamougoum. Les élites de ces chefferies manifestent de plus en plus leur volonté de maintenir sur ces zones urbanisées le nom de leur communauté d'origine à travers la désignation des infrastructures (Kayo Sikombé, 2005). Par exemple, on parle plus de l'Hôpital de Baleng, de l'aéroport de Bamougoum, de la mairie rurale de Baleng et non de Bafoussam 2^{ème}, Etc. La nouvelle organisation territoriale, en conservant le nom Bafoussam aux différentes communes, a fait naître un malaise qui touche à la fierté des Bamougoum, des Baleng et dans une moindre mesure des Bandeng et des Bapi qui ne veulent plus être maintenus dans l'anonymat que leur impose ces dénominations administratives des arrondissements. En l'état actuel, pour le cas précis de la Mifi, les trois arrondissements son dénommés : Bafoussam 1^{er}, Bafoussam 2^{ème} et Bafoussam 3^{ème}. Or, sur l'enseigne du fronton de la mairie de Bafoussam 2^{ème} on lit le nom Baleng (**Photo 1**), mis en exergue par le maire Ngueko en plus de Bafoussam 2^{ème} qui est le nom administratif de cette commune et dont le caractère est moins gras sur ladite enseigne.

¹⁸⁰ Jean Claude Fezeu, 64 ans, conseiller municipal, entretien du 20 juillet 2022 à Douala.

¹⁸¹ Ta Defo Nefo, Hilaire Pierre Tassa Nofewe, entretien du 3 janvier 2018 à Baleng.

Photo n°1 : mairie d'arrondissement de Bafoussam 2^{ème}



Source : Cliché de Kemfang Hervey du 18 avril 2018.

Dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville de la commune de Bafoussam III, Sylvestre Ngouchinghe a financé sur fond propre l'achat d'une parcelle de 3.500m² afin de venir en aide à la jeune municipalité dont les moyens financiers sont assez limités.¹⁸² La construction de cet édifice moderne fut un prétexte solide pour le Sénateur Ngouchingué de sortir la mairie de Bafoussam 3^{ème} qui jusqu'en 2020 se situait à l'intérieur de la ville de Bafoussam, pour l'installer définitivement à Bamougoum. **(Photo 2)**

Photo n°2: Chantier de construction de l'hôtel de ville de Bafoussam 3^{ème}



Source : Cliché de Hervey Kemfang, Bamougoum le 20 mai 2019

Le même scénario est vécu à Batié, où, las d'attendre la manne du ciel de la part des pouvoirs publics, ce sont des élites qui se sont mobilisées pour construire l'hôtel de ville **(photo 3)** qui a été inauguré en 2014 et dont elles sont fières du détachement de la commune de

¹⁸²Victor Kakeu, chauffeur, entretien du 10 juillet 2017 à Douala.

Bamendjou. Et pour marquer leur fierté, les élites de Batié l'ont expressément construite plus grande que celle de Bamendjou (**photo 4**) dont elles ont été affranchies.

Photo n°3: hôtel de ville de Batié



Source : Cliché de Hervey Kemfang, Batié le 20 mai 2019

Photo n°3: Hôtel de ville de Bamendjou



Source : Cliché de Hervey Kemfang, Batié le 20 mai 2019

Cette illustration de Bafoussam 2^{ème} exprime en réalité la réappropriation « affective » de l'espace politique local par les élites qui espèrent en faire à la fois un vivier électoral et une chasse-gardée leur permettant en temps utile d'affiner leur stratégie de positionnement. Mais qui, pour les populations, ne constitue pas fondamentalement un gain.

Outre l'affirmation prononcée des identités par le nom des édifices publics, l'avènement de la démocratie a donné l'occasion de redistribuer les cartes. Ouvrant ainsi des brèches aux guerres de positionnement au sein des différentes chapelles politiques légalisées et particulièrement au SDF pour le cas de l'ouest Cameroun.

3.2. Les luttes intestines au sein des partis politiques : le cas du SDF à Bafoussam 1^{er}

Comme dans la plupart de partis politiques, la première étape pour accéder à un poste électif commence par les primaires qui aboutissent à une investiture au sein du parti auquel on appartient. Les militants du SDF n'échappent pas à cette logique, eux qui ont réussi depuis les années 1990 à rester constants dans les exécutifs communaux de l'Ouest en général, et du nouveau département de la Mifi en particulier.¹⁸³ Par ailleurs, la Mifi est le seul département ayant permis au SDF d'avoir un représentant de l'Ouest à l'Assemblée Nationale et surtout d'avoir le privilège de proposer les premiers sénateurs élus de l'Ouest suite à un arrangement politique avec le RDPC. Or, que ce soit pour les élections législatives ou pour les municipales, il est indispensable pour les potentiels candidats de se positionner à la base au sein du parti et particulièrement dans le cadre de ce que le SDF appelle les circonscriptions électorales (CE).

C'est dans cette optique que le maire Ngnang Cyrille et le député Oumbé Sangong (président en exercice de la circonscription électorale du SDF à Bafoussam 1^{er}) se sont jetés en 1996 dans une bataille sans merci. Foulant au pied toutes les consignes règlementaires de leur parti, passant outre les recommandations des représentants du NEC délégués à Bafoussam pour arbitrer ces élections primaires.¹⁸⁴ Dans cette bataille de positionnement politique, le maire Ngnang Cyrille fit recours au discours tribal pour obtenir les faveurs des ressortissants de Bafoussam. En s'appuyant sur le concept allogène reconnu par la constitution du 18 janvier 1996, Ngnang Cyrille accusa publiquement Deffo Oumbe Sangong d'être de Bamougoum (Bafoussam 3^{ème}) et qu'à ce titre, c'est dans son aire géographique d'origine qu'il devrait plutôt se porter candidat. Cette réaction poussa Lavoisier Tsapi, Conseiller Juridique national du SDF à rappeler Ngnang à l'ordre lui signifiant « *qu'une élection ne saurait avoir*

¹⁸³ Tous les conseils municipaux de Bafoussam 1, 2 et 3 ont en leur sein de nombreux conseillers municipaux membres du SDF. La commune de Bafoussam 2^{ème} est dirigée depuis trois mandats par un maire SDF. Tandis que la commune de Bafoussam premier a été dirigée par le maire SDF Ngnang Cyrille de 2007 à 2013 avant de rebasculer au RDPC en 2013 avec le Dr Focka Hilaire.

¹⁸⁴ Paul, Tchatchouang Sénateur/SDF, entretien du 18 avril 2018.

pour base, le tribalisme ». Or, de tels propos ont pour but, de la part de ceux qui les tiennent, de cristalliser le repli identitaire auprès des masses afin de mieux les instrumentaliser. Ce cas contre le député Sangong n'est pas le premier essai de Ngnang dans ce sens.

En effet, à la suite des élections municipales du 22 juillet 2007, le SDF les remporte par un score de 76,74% pour la commune de Bafoussam 1^{er}.¹⁸⁵ Conformément à la loi, il revient au conseil municipal en sa première session dite de plein droit, présidée par le préfet du ressort de compétence, d'élire son maire et ses adjoints. Pour le cas d'espèce, pendant la campagne électorale et au moment des investitures, le NEC avait choisi Tsapi Lavoisier comme candidat pour la mairie de Bafoussam 1^{er}. Contre toute attente, et passant outre les consignes de vote du NEC, Ngnang Cyrille fit sa propre campagne au sein du conseil municipal nouvellement élu. Bénéficiant du soutien du lobby local à la tête duquel se trouvait le chef Ngompé Pelé de Bafoussam, il obtint 37 voix contre 27 exprimées en faveur de Me Tsapi qui saisit les tribunaux, pour tenter de surseoir à la prestation de serment de ce dernier. Malheureusement pour lui, le préfet Baba Ngabdji en s'appuyant sur la loi n° 92/002 du 14 août 1992 qui fait du Conseil Municipal, l'organe suprême de décision en ce qui concerne le sort des maires, prit fait et acte pour Ngnang qui arriva en fin de compte à la tête de la mairie suite à ce bras de fer qui lui aura valu une exclusion temporaire du SDF en août 2007.

Ces guerres de positionnement micro ethniques ont parfois atteint des niveaux insoupçonnables au point de perturber le fonctionnement des administrations. A Bafoussam principalement Nzété Emmanuel, alors délégué du gouvernement en a fait les frais.

3.3. L'exacerbation des conflits de leadership sur fond de micro tribalisme exclusif : le cas de Nzété Emmanuel contre les élites originaires de la Mifi à Bafoussam

Les conflits qui secouent la Mifi ont de nombreux motifs et des corollaires dont l'un des plus récents est le micro tribalisme né de la partition en 1992 du département de la MIFI. Désormais, les ressortissants des nouveaux départements exigent que soient nommés et/ou élus chez eux leurs « frères ». Pour l'illustrer, nous avons relevé le conflit sournois qui oppose les Délégués du gouvernement de Bafoussam aux élites de la Mifi.

En effet, suite à la nomination de Nzété Emmanuel¹⁸⁶ comme Délégué du Gouvernement de la Communauté Urbaine de Bafoussam en 2009, certaines voix se sont élevées pour contester ce choix du chef de l'État. Cette position s'appuyait selon toute vraisemblance sur les autres communautés urbaines du Cameroun (Douala, Yaoundé, Garoua, Maroua, etc.) où, des « autochtones » avaient été nommés.

¹⁸⁵ Valentin Kouakem, 41 ans, cadre ELECAM – ouest, entretien du 18 Aout 2016.

¹⁸⁶ Originaire de Batié dans le département des Hauts - Plateaux

Parmi ses pourfendeurs invétérés, on compte Joseph Confiance Fongang, Fonkou Wolong le président de la section UNDP de la Mifi, et le député Deffo Oumbé Sangong. Ce conflit fut d'autant plus sérieux et gênant pour le RDPC qu'en 2010 déjà, Jean Nkuété, alors Vice – Premier Ministre chargé de l'agriculture et du développement rural avait dû présider un conclave à cet effet. En tant que chef de la délégation du Comité Central du RDPC dans la région de l'Ouest, il essaya d'amener le second personnage à adopter une attitude de coopération, de courtoisie et de respect des décisions du Président de la République et président national du RDPC, conformément à la discipline du parti (Dzudié, 2010 : 9).

Ce qui est tout à fait curieux dans ce cas d'espèce, c'est le revirement des acteurs qui peuvent adopter des attitudes contradictoires selon le sens de leurs intérêts. En effet, en janvier 2009, suite à la nomination d'Emmanuel Nzété comme délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Bafoussam, François Xavier Fonkou Wolong¹⁸⁷ fut l'une des rares élites de la Mifi qui prit sa plume pour dénoncer dans le cadre d'une tribune libre publiée dans les colonnes du quotidien *Le Messenger* (2014), le « tribalisme » orchestré par certaines élites originaires du département de la Mifi. Il s'insurgeait ainsi contre la levée de bouclier des élites originaires de Bafoussam contre Emmanuel Nzété. Il demanda aux uns et aux autres de juger le maçon au pied du mur, et sur ses compétences.

Curieusement, en 2015, il fit volteface et changea radicalement de position. A travers une dizaine de correspondances rédigées et signées en compagnie de Joseph Fongang Confiance, Nzété Emmanuel, le Délégué du Gouvernement de Bafoussam fut épinglé rudement au sujet de la dégradation de la plupart des rues de la ville de Bafoussam. Y réagissant, ce dernier a répondu par le communiqué officiel suivant, permettant de dégager sa responsabilité présumée :

chers usagers de la route, si vous tombez dans un trou et cassez votre moto ou votre véhicule, faites un constat normalement de la police ou de la gendarmerie et adressez une réclamation en réparation des dommages subis à la commune ou à la communauté urbaine de cette localité. Suivant la loi, les Maires ont l'obligation de payer.¹⁸⁸

Cette réaction du Délégué pose l'épineux problème de la responsabilité de l'entretien de la voirie urbaine au Cameroun en général. En réalité, on ne sait plus exactement de qui il relève entre les communes, les communautés urbaines, le ministère de l'urbanisme et le ministère des

¹⁸⁷ Directeur du Bureau Ouest de la Multinationale, Saham Assurance, membre du Comité central de l'UNDP et fervent défenseur de la plateforme politique signée entre le RDPC et l'UNDP, élite de Bamougoum, vice-président du comité de développement de Bamougoum.

¹⁸⁸ Emmanuel Nzété, Archives de la CUB, consulté le 18 aout 2016.

travaux publics. En utilisant cette méthode, Nzété renvoyait ses contradicteurs à un autre niveau de discussion.

Conclusion

En clair, le multipartisme en clientélisant davantage les élites locales, a entraîné beaucoup de dissensions entre les élites locales de la MIFI. Pis encore, avec le choix opéré par les masses en faveur des partis d'opposition, les financements se sont faits rares, renforçant ainsi la capacité des élites administratives et politiques à instrumentaliser leurs interventions en faveur de leur terroir. C'est ce qui a permis au RDPC au début des années 2000, de retrouver une certaine embellie dans la MIFI, le Koung- Khi et les Hauts – Plateau sans pour autant ramener la sérénité et l'harmonie entre les élites et les chefs

Au total, il apparaît que l'implication des élites dans la vie de leurs chefferies d'origine constitue en soi une aubaine pour les populations qui y résident. Face à la faillite de l'Etat, leurs actions, leurs investissements parfois importants, participent à l'amélioration des conditions de vie des masses paysannes à plusieurs niveaux. Par ailleurs, les élites participent par leurs aspirations à des titres nobiliaires et par leurs ambitions politiques à l'échelle locale et à cause des conditions et des étapes à franchir pour y arriver, au maintien et à la valorisation de certaines valeurs traditionnelles. Mais, au regard du foisonnement des élites et de leurs ambitions parfois démesurées, des rivalités naissent de toutes parts. Par ailleurs, de nombreux projets ont été court-circuités dans plusieurs chefferies à cause de l'égo démesuré de certaines des élites locales qui n'ont pas hésité à procéder à la balkanisation du département de la Mifi en 1992 pour s'arroger des espaces où elles ne subiraient aucune concurrence incontrôlable. C'est pourquoi, selon les cas et les circonstances et comme l'affirme Kenne (2018), ces élites sont perçues par les populations comme « des bienfaiteurs, des acteurs de développement ou à l'opposé comme étant des individus égocentriques s'appuyant sur le peuple pour s'enrichir davantage ».

Sources et références bibliographiques

Sources d'archives

Décret n°92/207 du 05 octobre 1992 portant création de nouveaux départements

Décret n° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de communes rurales

Décret n° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales Décret N° 2013/222 du 3 juillet 2013 portant répartition des sièges par circonscription électorale à l'Assemblée Nationale.

Références bibliographiques

Ouvrages

- BAYART, J-F. (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- BIWOLÉ, G. (1984), *L'institution Communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM.
- ELA, J. M. (1982), *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala.
- KENGNE FODOUOP, F. (2003), *Citadins et développement des campagnes au Cameroun*, Paris, Harmattan.
- MOUICHE, I. (2005), *Autorités traditionnelles et démocratisation au Cameroun entre centralité de l'État et logique de terroir*, Munster, LIT VERLAG.
- SCHMITZ, S. et FEUZING, M., V. (2016), *Elites urbaines et nouveaux modes d'habiter dans les chefferies de l'Ouest du Cameroun*, LAPLEC.
- SEKUŁA, A. (2002), *Local development - The definition aspect in the 21st century*, Rzeszów Gdańsk Politechnika Rzeszowska.

Articles

- ARON, R. (1965), « Catégorie dirigeante ou classe dirigeante ? », *Revue des sciences politiques*, 15 (1), P. 7- 27.
- DJUIDJEU, M. et Guetat, B., (2004), « Stratégie de survie et rapports à l'espace. L'exemple du pays Bamiléké (Cameroun) », in Dulucq, P., S., (eds), *L'espace et ses représentations en Afrique*, Paris, Karthala, P. 118-145.
- DJUIDJEU, M. et Guetat, B. (2004), « Stratégie de survie et rapports à l'espace. L'exemple du pays Bamiléké (Cameroun) », Dulucq, P., S., (eds), *L'espace et ses représentations en Afrique*, Paris, Karthala, P. 118-145.
- DZUDIÉ, G. (2010), « Cameroun : RDPC conflits – Jean Nkuété échoue à Bafoussam », *Le Messenger* du 15 mars, P. 6.
- KAYO SIKOMBÉ, A. (2005), « Politique foncière dans les villes à chefferies multiples de l'Ouest Cameroun », *Gouverner les sociétés africaines : auteurs et institutions*, Paris, Karthala, P. 164.
- KENNÉ, F. (2018), « L'élite politique à l'ère du retour au multipartisme chez les Bamiléké de l'Ouest - Cameroun : représentations et perceptions », *Les Grassfields du Cameroun : des fondements culturels au développement humain*, Dschang, P. 289 – 298.
- MOUICHE, I. (2013), « Dénomination et territorialité urbaine, chefferie traditionnelles et question identitaire en pays bamiléké au Cameroun », in *Autrepart*, n°64, P. 37 – 54.
- TAGUEM FAH, G. L. (2004), « Making sense of politics: local elitism and democracy in Cameroon », in *the 3rd Annual LPD Network Conference on Constructing a Constituency / Producing Leader*, P. 10-11.
- TSANA NGUEGANG, R. (2015), « Entrepreneur-politiciens et populations locales au Cameroun : entre clientélisme et échange mutuels, in *Cahiers d'études africaines* n°220, P. 811- 836.

KEMFANG, H. (2020), «Des élites locales à l'Ouest – Cameroun de 1960 à 2018 : le cas de l'ancien département de la Mifi», Thèse de Doctorat, Université de Ngaoundéré